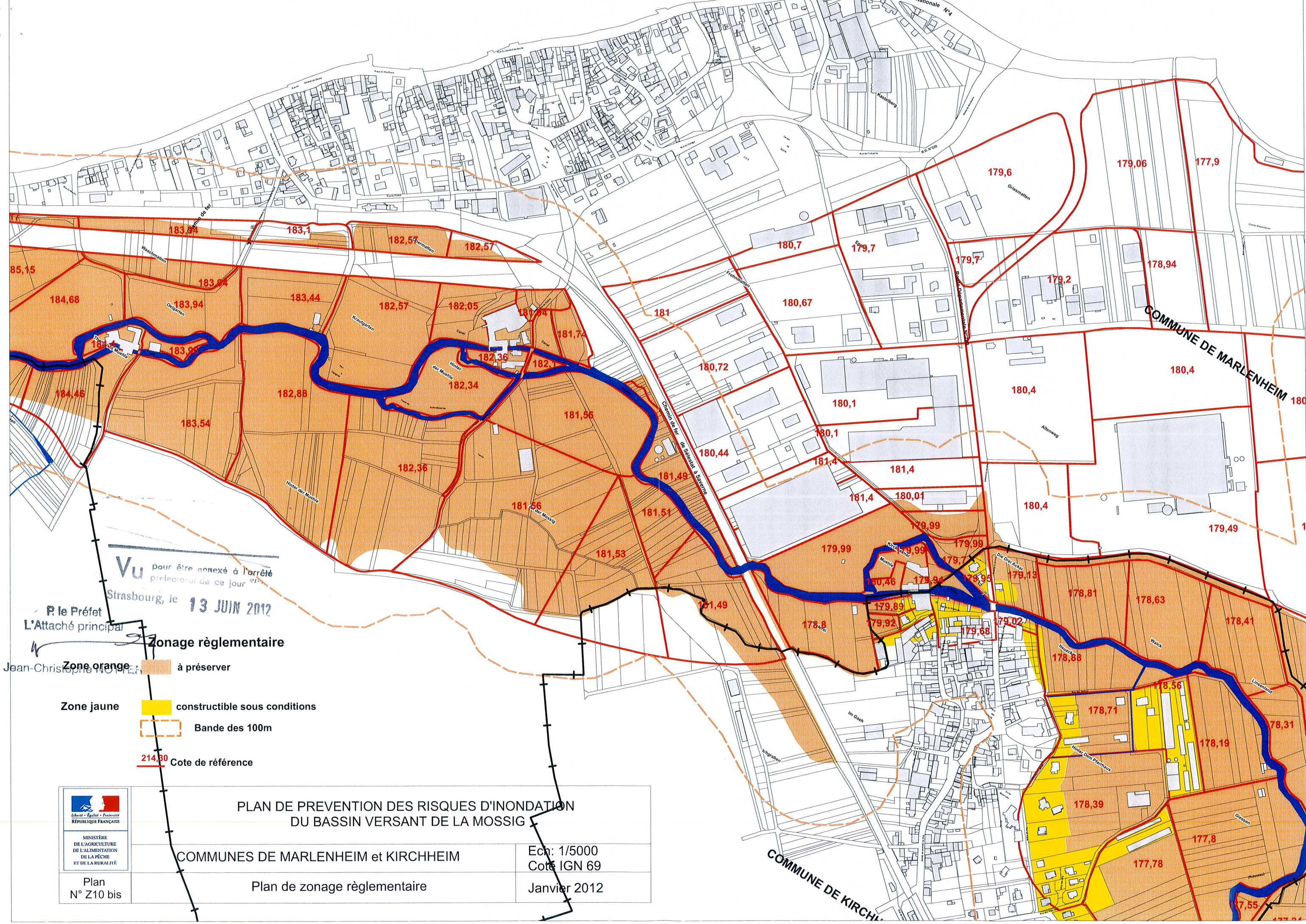




Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral de ce jour
Strasbourg, le **13 JUIN 2012**
P. le Préfet
L'Attaché principal

Zonage réglementaire
Jean-Christophe NOBLE

- Zone orange** à préserver
- Zone jaune** constructible sous conditions
- Bande des 100m**
- 214,30** Cote de référence



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

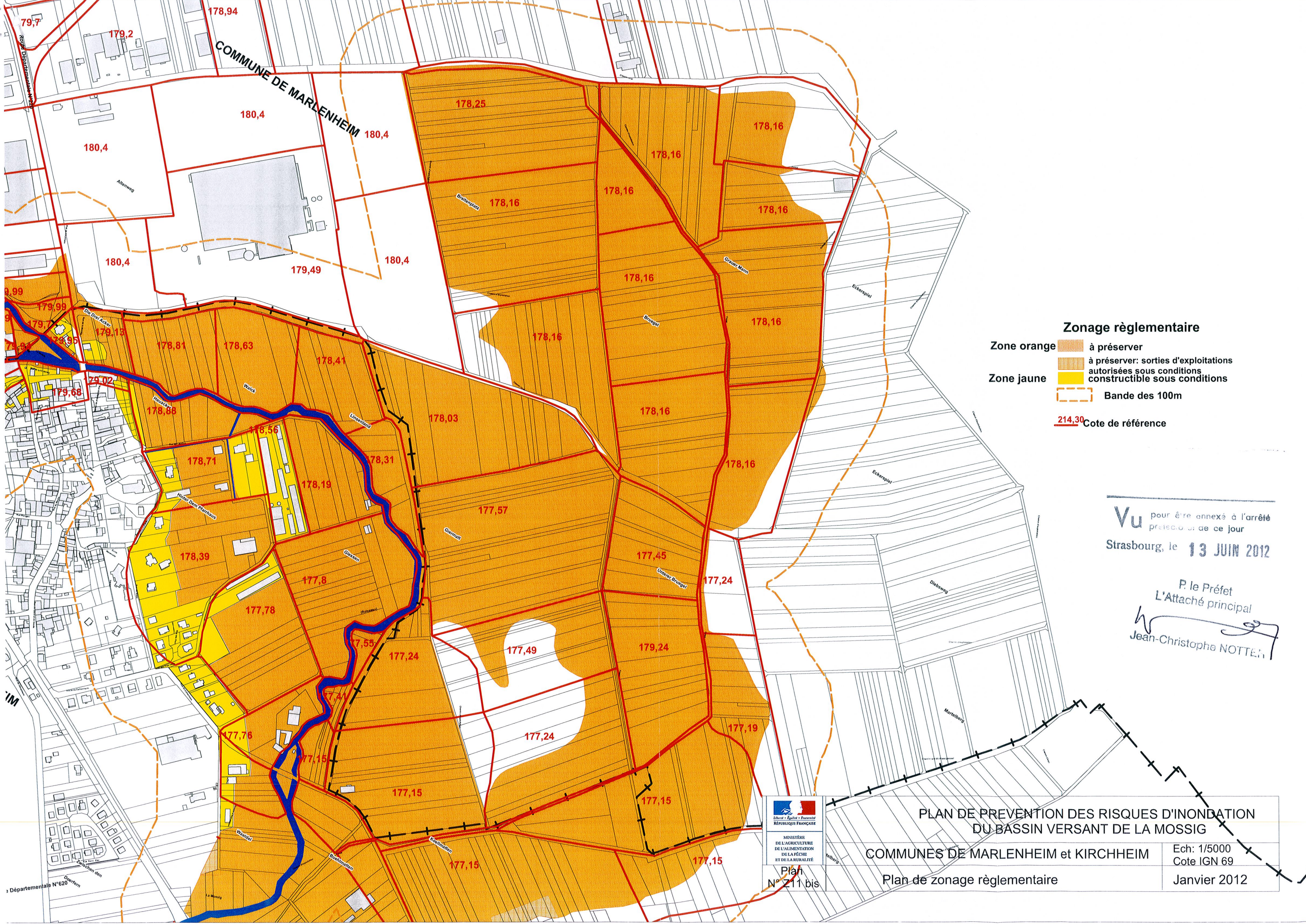
Plan
N° Z10 bis

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION
DU BASSIN VERSANT DE LA MOSSIG**

COMMUNES DE MARLENHEIM et KIRCHHEIM

Plan de zonage réglementaire

Ech: 1/5000
Cote IGN 69
Janvier 2012



Zonage réglementaire

Zone orange à préserver

à préserver: sorties d'exploitations autorisées sous conditions

Zone jaune constructible sous conditions

Bande des 100m

214,30 Cote de référence

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral de ce jour

Strasbourg, le 13 JUIN 2012

P. le Préfet
L'Attaché principal
Jean-Christophe NOTTE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
ET DE LA RURALITÉ

Plan
N° 211 bis

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION
DU BASSIN VERSANT DE LA MOSSIG

COMMUNES DE MARLENHEIM et KIRCHHEIM

Plan de zonage réglementaire

Ech: 1/5000
Cote IGN 69
Janvier 2012